

Compte-rendu
Séance du 28 mars 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 21 mars 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN - et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

Procuration : M. Edmond GAYRAL, Premier Adjoint a donné procuration à M. Robert BALMELLE
M. Serge BORER a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

Absent excusé : M. Sébastien CAUQUIL



Monsieur le Maire a fait procéder à une minute de silence en l'honneur des victimes des derniers attentats.
Le Procès-verbal du **25 janvier 2018** a été lu et approuvé à l'unanimité après une demande de Monsieur Bernard ROUVEYROL trouvant plus pertinent de mettre au premier point des questions diverses : « [qu'un des membres de la succession](#) » au lieu de « [que les membres de la succession](#) » désirent conserver le terrain Guilhomens à La Rouveyrolle, qui, au projet initial en 2012, était acquis pour l'évacuation des eaux pluviales.

1 – COMPTE DE GESTION 2017 – CCAS BERRIAS

Fonctionnement déficit de clôture : -416.61 €
Investissement déficit de clôture : -250.00 €

2 -COMPTE DE GESTION 2017 – CCAS CASTELJAU

Fonctionnement excédent de clôture : 5 628.44 €

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compte Administratif 2017 Assainissement collectif

Fonctionnement déficit de clôture : - 21 625.52 €
Investissement déficit de clôture : -139 870.56€

4- COMPTE DE GESTION 2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement déficit de clôture : - 21 625.52 €
Investissement déficit de clôture : -139 870.56€

5- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Compte Administratif 2017 Commune de Berrias-et-Casteljau

Fonctionnement excédent de clôture : 711 882.94 €
Investissement déficit de clôture : -235 482.40 €

Reste à réaliser :

Investissement dépenses 293 740.00 €
Investissement Recettes 120 706.00 €

6- COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE

Fonctionnement excédent de clôture : 711 882.94 €
Investissement déficit de clôture : - 235 482.40 €

7- AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2017 – CCAS BERRIAS 2017 – CCAS CASTELJAU 2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats des budgets 2017 Commune, CCAS Berrias, CCAS Casteljau, Assainissement Collectif ci-dessus présentés de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement : excédent de clôture (-416.61+5 628.44-21 625.52+711 882.94)= 695 469.25 €

Résultat d'investissement : déficit de clôture (-250.00 – 139 870.56 – 235 482.40) = - 375 602.96 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser :

Investissement dépenses 293 740.00 €

Investissement Recettes 120 706.00 €

Soit (375 602.96 – 293 740.00 + 120 706.00) = -548 636.96 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R 1068 : 548 636.96 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R 002 : 146 832.29 €

Affectation du déficit d'investissement au compte R 001 : – 375 602.96 €

8- VOTE DES 3 TAXES 2018

Vu le budget principal 2018, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 Pour et 1 Abstention :

☛ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 18.25 %
- Foncier bâti = 12.30 %
- Foncier non bâti = 58.00 %

9- PARTICIPATIONS 2018

ORGANISMES	Objet	PRÉVISION 2018
Piscine	Participation	15 040,00 €
Inforoutes	Participation	900,00 €
SDE 07	MDE ENR	300,00 €
SDEA	Participation	50,00 €
Établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche	Participation	7 000,00 €
TOTAL		23 290,00 €

10- SUBVENTIONS 2018

ASSOCIATIONS	PRÉVISION 2018
ACCA	300,00 €
AFSEP	100,00 €
AMIS DE L'ARDÉCHOISE	300,00 €
AMIS DE LA COMMANDERIE DE JALÈS	300,00 €
COLLÈGE FOYER SOCIO EDUCATIF	600,00 €
COLLÈGE VOYAGE 2018 FOYER	275,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €
ÉCOLE DE MUSIQUE DES VANS	300,00 €
FOYER HOPITAL LES VANS	150,00 €
HUILETIC	15,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
LOU PELOU OVALIE	50,00 €
MALADIES RESPIRATOIRES COMITÉ	100,00 €
MARQUE PAGES ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE	1 128,00 €
PEINTRES DE PAÏOLIVE ASSOCIATION	300,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	150,00 €
ASSOCIATION RANDONNEURS DE BERRIAS ET CASTELJAU	300,00 €
RESTOS DU CŒUR	100,00 €
SANS SOUCIS ASSOCIATION	300,00 €

SOU DES ECOLES	300,00 €
TENNIS CLUB VANSEËN	100,00 €
UNRPA	300,00 €
URAM	50,00 €
VELO CLUB DU PAYS VALLONNAIS	200,00 €
VIVRE CHEZ SOI	350,00 €
CHASSEZAC KAYAK CLUB	300,00 €
LA PAUSE DE L'AMITIÉ	100,00 €
TOTAL	6 668,00 €

11- BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, à 12 Pour et 1 Contre, le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :

- 951 663.29€

Section d'investissement :

- 3 189 203.96 €

12 - CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel pour une période de douze mois allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques : aide à la restauration scolaire, entretien de divers bâtiments communaux et garderie scolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 heures 30.

13-1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018

Suivants les catégories d'opération prioritaires éligibles au titre de la DETR 2018 :

1- Sécurité – Accessibilité des ERP :

.Travaux AD'AP pour un montant total de : 42 936.00 € HT

2- Travaux sur les bâtiments publics :

.Eglise :

- Création d'un SAS : 18 150.00 € HT

.Salle des fêtes Chagnac :

- Changement de la porte d'entrée 1 552.00 € HT

.Cimetière de Berrias portail et entrée 9 620.00 € HT

.Ecole porte d'entrée 2 996.00 € HT

.Bibliothèque Berrias : 50 000.00 € HT

.Création sanitaires Stade Les Esparots 6 000.00 € HT

3- Les services à la personne :

.Maison des Services Publics :

- Acquisition 530 000.00 €

- Travaux 517 500.00 € HT

4. Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel :

.Valorisation de sites et d'itinéraires patrimoniaux 150 000.00 € HT

MONTANT TOTAL **1 328 754.00€ HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicitent auprès de Madame la Sous-Préfète de Largentière une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 au taux de 20 % sur un montant total HT (travaux et acquisition) de 1 328 754.00 €.

13-2 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2018

Suivants les catégories d'opération prioritaires éligibles au titre du DSIL 2018.

1- La rénovation thermique :

.Salle des fêtes Chagnac :

- Changement de la porte d'entrée 1 552.00 € HT

.Ecole porte d'entrée 2 996.00 € HT

.Maison Duplan radiateurs 2 000.00 € HT

2- Sécurité – Accessibilité des ERP :

.Travaux AD'AP pour un montant total de :

49 242.00 € HT

MONTANT TOTAL

55 790.00€ HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicitent auprès de Monsieur le Préfet de la Région une Dotation de Soutien à l'Investissement public Local au taux de 33 % sur un montant total de travaux HT de 55 790.00 €

14- MODIFICATION STATUTAIRE EN LIEN AVEC LES COMPÉTENCES GEMAPI ET HORS GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CÈZE

Suivant la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes relative à la modification statutaire pour les missions GEMAPI et hors GEMAPI sur le bassin versant de la rivière Cèze engagée par délibération du Conseil Communautaire (N°2018-2-2) en date du 26 février 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononcent favorablement.

15- ENEDIS : CONVENTION POUR ÉTABLIR À DEMEURE UNE CANALISATION SOUTERRAINE PARCELLES ZK167 ET 169 PAYRE FABRE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise ENEDIS va procéder à l'enfouissement de la ligne électrique HTA (haute tension) en face du lotissement Les Vernes

Monsieur le Maire donne connaissance du tracé des ouvrages et précise qu'une convention de servitude pour les parcelles ZK 167 et ZK 169 à Payre Fabre accordant les droits d'établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 115 mètres ainsi que les accessoires doit être signée.

Après en avoir délibéré, à 9 Contres et 4 Abstentions, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude CS06.

16 CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables à cette activité et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention « Interventions musicales en milieu scolaire année scolaire 2018-2019 » avec le Conservatoire Ardèche Musique et Danse : participation communale : 2160.00€

17 – ACHAT DE TERRAIN : SUCCESSION THIBON - LES BORELS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- fixent le prix d'achat pour les parcelles (proportionnellement au prix antérieur) :

- 046 C 691 Serre de la Tuilière Tuilière d'une surface de 18a 50ca, pour la régularisation du tracé de la Voie Communale de Mazet pour partie,

- 046 ZA 309 Les Pontets d'une surface de 18a 31ca, pour l'agrandissement éventuel du cimetière de Catseljau,

- 046 ZA188 Les Pontets d'une surface de 13a 80ca

pour une somme globale de 2 885 € (deux mille huit cent quatre-vingt-cinq euros) pour une surface totale de 50a 61ca.

- autorisent Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire-délégué en cas d'empêchement, à signer tous actes nécessaires à l'achat de ces terrains devant notaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 opération 32

18- SÉCURITE ROUTIÈRE : VILLAGE BERRIAS

En l'absence de Monsieur Edmond GAYRAL, cette question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Questions diverses :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le bois situé auprès de Monsieur Jean-Christophe AGIER.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 12 avril prochain se tiendra à la préfecture de Privas la réunion des personnes publiques pour examiner le dossier PLU pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.